

0810003N
ACADEMIE DE TOULOUSE
LP LYCEE DES METIERS TOULOUSE-LAUTREC
15 RUE CHARLES PORTAL
81027 ALBI CEDEX 9
Tel : 0563491929

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Emploi de la dotation horaire globalisée

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 35
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration

Convoqué le : 30/01/2023

Réuni le : 09/02/2023

Sous la présidence de : Michel Cot

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R421-2, R.421-9, R421-20, R.421-41, R.421-55
- l'avis de la commission permanente du

Sur la :

[X] 1^e proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration décide (voir le libellé de la délibération) ;

[] 2^e proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration décide, suite au refus de la première proposition du chef d'établissement présentée lors du conseil d'administration précédent (voir le libellé de la délibération) ;

Pièce(s) jointe(s)

[X] Oui [] Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

DGH LP

Le conseil d'administration approuve le tableau de répartition des moyens du lycée Professionnel Toulouse-Lautrec pour l'année 2023-2024 selon le document joint.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0810003N
ACADEMIE DE TOULOUSE
LP LYCEE DES METIERS TOULOUSE-LAUTREC
15 RUE CHARLES PORTAL
81027 ALBI CEDEX 9
Tel : 0563491929

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Conseil National Refondation

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 36
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration
Convoqué le : 30/01/2023
Réuni le : 09/02/2023
Sous la présidence de : Michel Cot
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord pour la désignation du lycée Toulouse-Lautrec comme établissement mutualisateur financier du projet CNR pour les écoles du Tarn

Pièce(s) jointe(s)

[] Oui [X] Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

CNR projets Ecoles
Le Conseil d'Administration donne son accord sur le principe pour la désignation du lycée en tant qu'établissement mutualisateur de la gestion budgétaire des subventions allouées aux écoles du Tarn relevant des projets du Conseil National de la Refondation.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0810003N
ACADEMIE DE TOULOUSE
LP LYCEE DES METIERS TOULOUSE-LAUTREC
15 RUE CHARLES PORTAL
81027 ALBI CEDEX 9
Tel : 0563491929

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 37
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration
Convoqué le : 30/01/2023
Réuni le : 09/02/2023
Sous la présidence de : Michel Cot
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Erasmus consortium Rectorat
Le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer le mandat donnant procuration au Recteur dans le cadre du nouveau consortium Erasmus+ mobilités de l'enseignement professionnel pour l'année 2023-2024.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0810003N
ACADEMIE DE TOULOUSE
LP LYCEE DES METIERS TOULOUSE-LAUTREC
15 RUE CHARLES PORTAL
81027 ALBI CEDEX 9
Tel : 0563491929

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 38
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration
Convoqué le : 30/01/2023
Réuni le : 09/02/2023
Sous la présidence de : Michel Cot
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Région Groupement Energie
Le conseil d'administration autorise la signature de la convention avec la Région Occitanie portant constitution d'un groupement de commandes pour la fourniture d'énergie, l'entretien et le contrôle des installations techniques dans les établissements publics de la Région Occitanie. La convention entre en vigueur dès réception par le Secrétariat général des affaires régionales, et sa date de fin est fixée au 31/12/2030.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	18
Pour :	5
Contre :	4
Abstentions :	9
Blancs :	0
Nuls :	0

0810003N
ACADEMIE DE TOULOUSE
LP LYCEE DES METIERS TOULOUSE-LAUTREC
15 RUE CHARLES PORTAL
81027 ALBI CEDEX 9
Tel : 0563491929

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 39
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration
Convoqué le : 30/01/2023
Réuni le : 09/02/2023
Sous la présidence de : Michel Cot
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Mission Jeune

Le conseil d'administration autorise la signature de la convention de mise à disposition des locaux au bénéfice de la Mission Jeune Tarn Nord qui va utiliser la salle de sport à compter du mois de février jusqu'au mois de juin, deux jeudis par mois, pour deux heures, avec un contribution financière de 12 € par heure.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0810003N
ACADEMIE DE TOULOUSE
LP LYCEE DES METIERS TOULOUSE-LAUTREC
15 RUE CHARLES PORTAL
81027 ALBI CEDEX 9
Tel : 0563491929

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Adhésion Office du Tourisme

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 40
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration
Convoqué le : 30/01/2023
Réuni le : 09/02/2023
Sous la présidence de : Michel Cot
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'adhésion à l'association Office de Tourisme Albi

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Office du Tourisme
Le conseil d'administration autorise l'adhésion annuelle à l'association Office de Tourisme Albi pour un montant de 40 €.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0810003N
ACADEMIE DE TOULOUSE
LP LYCEE DES METIERS TOULOUSE-LAUTREC
15 RUE CHARLES PORTAL
81027 ALBI CEDEX 9
Tel : 0563491929

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Adhésion FFTST

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 41
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration
Convoqué le : 30/01/2023
Réuni le : 09/02/2023
Sous la présidence de : Michel Cot
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'adhésion à l'association FFTST

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

FFTST

Le conseil d'administration autorise l'adhésion annuelle à la Fédération française des techniciens et scientifiques du Tourisme (FFTST) pour un montant de 210 €.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0810003N
ACADEMIE DE TOULOUSE
LP LYCEE DES METIERS TOULOUSE-LAUTREC
15 RUE CHARLES PORTAL
81027 ALBI CEDEX 9
Tel : 0563491929

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Adhésion AFDET

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 42
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration
Convoqué le : 30/01/2023
Réuni le : 09/02/2023
Sous la présidence de : Michel Cot
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'adhésion à l'AFDET

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

AFDET

Le conseil d'administration autorise l'adhésion annuelle à l'Association française pour le développement de l'enseignement technique (AFDET) pour un montant de 125 €.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0810003N
ACADEMIE DE TOULOUSE
LP LYCEE DES METIERS TOULOUSE-LAUTREC
15 RUE CHARLES PORTAL
81027 ALBI CEDEX 9
Tel : 0563491929

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Adhésion FFMAS

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 43
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration
Convoqué le : 30/01/2023
Réuni le : 09/02/2023
Sous la présidence de : Michel Cot
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'adhésion à la FFMAS

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

FFMAS

Le conseil d'administration autorise l'adhésion annuelle à la Fédération française des Métiers de l'assistantat et du secrétariat (FFMAS) pour un montant de 150 €.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0810003N
ACADEMIE DE TOULOUSE
LP LYCEE DES METIERS TOULOUSE-LAUTREC
15 RUE CHARLES PORTAL
81027 ALBI CEDEX 9
Tel : 0563491929

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Admissions en non valeur

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 44
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration
Convoqué le : 30/01/2023
Réuni le : 09/02/2023
Sous la présidence de : Michel Cot
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte l'admission en non valeur pour deux créances non recouvrables

Pièce(s) jointe(s)

[] Oui [X] Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

ANV

Le conseil d'administration adopte les admissions en non valeurs pour deux créances non recouvrables, les poursuites engagées n'ayant pas pu aboutir :

- l'une d'un montant de 65,30 € pour la demi-pension due au titre du 1er trimestre 2020-2021,
- l'autre de 295,60 € pour l'internat 2ème trimestre 2021-2022.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0810003N
ACADEMIE DE TOULOUSE
LP LYCEE DES METIERS TOULOUSE-LAUTREC
15 RUE CHARLES PORTAL
81027 ALBI CEDEX 9
Tel : 0563491929

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 45
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration
Convoqué le : 30/01/2023
Réuni le : 09/02/2023
Sous la présidence de : Michel Cot
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Apave avenant

Le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer avec le prestataire Apave (contrôles réglementaires) dont le contrat est en cours (acte CA n°14 du 9/11/2020), l'avenant de cession du marché à l'AEF (Apave Exploitation France) suite à une évolution du groupe Apave.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0810003N
ACADEMIE DE TOULOUSE
LP LYCEE DES METIERS TOULOUSE-LAUTREC
15 RUE CHARLES PORTAL
81027 ALBI CEDEX 9
Tel : 0563491929

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Affectation crédits Etat BOP 141

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 46
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration
Convoqué le : 30/01/2023
Réuni le : 09/02/2023
Sous la présidence de : Michel Cot
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte l'affectation des crédits du BOP 141

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

BOP 141

Le conseil d'administration adopte l'affectation de la subvention complémentaire sous forme de dotation globalisée du BOP 141 d'un montant de 1086 € sur le service Activité Pédagogique, Domaine Parcours Avenir, Activité 13ADPSORP Sorties pédagogiques professionnelles.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0810003N
ACADEMIE DE TOULOUSE
LP LYCEE DES METIERS TOULOUSE-LAUTREC
15 RUE CHARLES PORTAL
81027 ALBI CEDEX 9
Tel : 0563491929

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 47
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration
Convoqué le : 30/01/2023
Réuni le : 09/02/2023
Sous la présidence de : Michel Cot
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique
Exercice : 2023
Numéro de la DBM : 2
Budget d'origine :
Budget primitif : ☒ [X]
Budget annexe : ☐ []
Pièce(s) jointe(s)
☒ [X] Oui ☐ [] Non Nombre: 3

Libellé de la délibération : Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration

DBM 2
Le conseil d'administration adopte la DBM n°2 relative à l'affectation de la dotation globalisée complémentaire relevant du BOP 141 sur les crédits pédagogiques, pour financer les sorties pédagogiques professionnelles.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0